

Conseil d'administration du Mercredi 21 Juin 2023

Délibérations

L'an deux mil vingt trois le Jeudi 21 Juin à 10H, les membres du conseil d'administration de la SEM énergies22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis avant l'assemblée Générale ordinaire à la salle Georges RUMEN de Guingamp Paimpol Agglomération à GUINGANP

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2023-03-01	Validation de l'arrêté des comptes	Approuvé à l'unanimité
2023-03-02	Affectation du résultat de l'exercice	Approuvé à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2023-03-01

L'an deux mil vingt trois, Le vingt et un Juin à 10h, à la salle Georges RUMEN de Guingamp Paimpol Agglomération à GUINGANP, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis avant l'assemblée Générale ordinaire sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents:

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations ,
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Laurent GUEHENNEUC (Caisse d'épargne),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole)
- M. Jean-François BODENNEC, (Crédit-Mutuel ARKEA)
- M. Vincent Lucas (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22)

Absents excusés :

- Mme Karine PAN PUILANDRE (Crédit-Mutuel ARKEA)
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT(SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Validation de l'arrêté des comptes

Cf. Pièce jointe : Etats Financiers – 31-12-22

L'arrêté des comptes du premier exercice de la SEM Energies 22, sur l'année 2022, a été réalisé par le cabinet FITECO qui nous accompagne pour le suivi et l'administration financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 140 816.58 euros et le total des produits d'exploitation s'élève à 142 017 euros.

Le montant des charges et produits exceptionnels s'élève à 8 006 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 267 979 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -126 931.72 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier nul (comme pour l'exercice précédent), il s'établit à -126 931.72 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte de 126 931.72 euros.


Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 467 884,38 euros.

Si aucune modification n'apparaît nécessaire sur le document en pièce jointe, le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 doit valider l'arrêter des comptes, que celui-ci soit ensuite adopté lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.


Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés, arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître une perte de 126 931.72 euros et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

SEM Energies 22

Le Président / Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
33, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh


www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc
Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture 18 JUIL. 2023
- Par affichage le 18 JUIL. 2023

Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2023-03-02

L'an deux mil vingt trois, Le vingt et un Juin à 10h, à la salle Georges RUMEN de Guingamp Paimpol Agglomération à GUINGANP, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis avant l'assemblée Générale ordinaire sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations ,
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises

Etaient représentés :

- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Laurent GUEHENNEUC (Caisse d'épargne),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole)
- M. Jean-François BODENNEC, (Crédit-Mutuel ARKEA)
- M. Vincent Lucas (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22)

Absents excusés :

- Mme Karine PAN PULLANDRE (Crédit-Mutuel ARKEA)
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT(SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Sur la suggestion de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte provisoire de l'exercice s'élevant à 126 931.72 euros en totalité au compte « Report à nouveau. »

SEM Energies 22
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

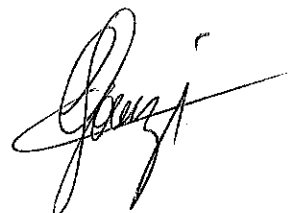
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 18 JUIL. 2023

- Par affichage le 18 JUIL. 2023

Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Affiché le

ID : 022-849120241-20230621-20230302-DE